

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AOÛT 2015

ETAIENT PRESENTS : (par ordre alphabétique)

Messieurs Lucien CHAUVIN, Michaël DE BROU, Yves DE PANNEMAECCKER, Madame Danièle HODOT, Messieurs Bernard HOYE, Alain LAROUSSERIE, François LEBRUN, Christian EXMELLIN, Christian LE GALL, Madame Isabelle LECOEUR, Messieurs Claude POUCHAIN, Dominique RECHER et Madame Catherine SCOZZARO.

ETAIENT ABSENTES représentées : Jeanne MAINIER, Marie-Christine MARTIN,

Secrétaire de séance : Madame Danièle HODOT

Convocation du 07 août 2015

Début de séance à 18h00.

I - CONSTITUTION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il convient d'élire les Membres constituant la Commission d'Appel d'Offres. Il expose le rôle de cette commission qui est constituée du Maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121.29 et L.2121.22,

Considérant que le nombre d'élus composant les Commissions d'Appel d'Offres est fixé à trois en plus du Président, ainsi que d'un nombre égal de suppléant.

Monsieur Christian LE GALL - Monsieur Dominique RECHER - Monsieur Yves De PANNEMAECCKER se déclarent candidats à l'élection des membres titulaires.

Monsieur Alain LAROUSSERIE - Monsieur Lucien CHAUVIN - Madame Isabelle LECOEUR se déclarent candidats à l'élection des membres suppléants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal ont procédé à l'élection des Membres de la Commission Municipale chargée d'examiner les dossiers d'appel d'offres.

Ont été élus Membres de la Commission d'Appel d'Offres à l'unanimité :

Membres Titulaires : Messieurs Alain LAROUSSERIE - Dominique RECHER - Yves De PANNEMAECCKER

Membres Suppléants : Messieurs Christian LE GALL - Lucien CHAUVIN - Madame Isabelle LECOEUR

2. AVENANT A LA CONVENTION DE CREATION DU SERVICE COMMUN INFORMATIQUE

Dans le cadre de la démarche de l'Estuaire de la Dives de mutualisation des moyens et des ressources entre la Communauté de Communes et les communes membres ; les communes de Cabourg, Dives sur Mer, Houlgate et Gonnevillle sur Mer ont décidés de créer un service commun de gestion de l'informatique.

Une convention a été formalisée dans ce sens aux termes de laquelle il est proposé d'étendre les dispositions de ladite convention à la mutualisation de ressources logicielles ou matérielles selon les dispositions suivantes :

Par convention en date du 5 janvier 2015, la Ville de Gonneville sur Mer et la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives ont décidé de créer un service commun informatique dans un souci d'optimisation, de maintien et d'amélioration de la qualité aux utilisateurs des services, réussir à atteindre une neutralité budgétaire et la perspective d'une réelle évolution et d'un développement commun.

Les missions ont été définies comme suit :

- Conseils dans le domaine de l'informatique, téléphonie, reprographie
- Interventions techniques et gestion des réseaux
- Evolution et développement des systèmes d'information géographique

Les conséquences financières de cette mutualisation étant totalement prises en charge par la CCED, (délibération 063-15 du 27 juillet 2015), Monsieur Hoyé demande à l'Assemblée délibérante l'autorisation de signer l'avenant à la convention de création du service commun informatique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la signature de l'avenant.

2. CADEAU POUR REMERCIEMENT MONSIEUR CHAILLOUX

Monsieur Hoyé explique à nouveau au Conseil Municipal que le Trésorier demande une délibération afin d'entériner les dépenses relatives à un tiers sur le compte 6232.

A cet effet, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le cadeau de remerciement offert par la Commune à Monsieur Chailloux, Gonnevillais, pour la préparation de trois cents desserts, qu'il a bien voulu confectionner pour la Garden Party du village au titre de l'année 2015.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal votent pour la dépense d'un montant de soixante-huit euros sur la facture présentée FA20150052 du 31 juillet 2015 " Un Temps Pour Lui".

3. QUESTIONS DIVERSES

a) PLAN D'EAU – Madame GOSSELIN

Monsieur le Maire procède à la distribution du plan relatif au projet de deux étangs de Madame Gosselin (parcelle OB 136) ainsi qu'à un descriptif détaillé. Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que Madame Gosselin a déposé en date du 24.11.2014 un dossier portant sur la création de deux étangs de pêche et de loisirs. Le 25.06.2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, après avoir instruit le projet, a retransmis ce dossier en Mairie de Gonneville sur Mer afin de recueillir l'accord écrit de Monsieur HOYE avant la réalisation effective des deux étangs.

18h20 - Entrée de Madame Catherine SCOZZARO

Monsieur HOYE procède à la lecture du recueil et précise que le projet de création des deux étangs est conforme au P.L.U.

Il est à noter que bien que ce projet ait été visé par la Police de l'Eau, la profondeur des deux étangs à 1.90mètres maximale doit être un point de vigilance.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à un accord écrit en faveur de la réalisation de la création de deux étangs en soulignant que cet accord est donné selon les plans communiqués.

b) Compte-rendu de Monsieur DE PANNEMAECKER sur les points travaux

Monsieur DE PANNEMAECKER procède à un récapitulatif des travaux sur la commune pour le dernier trimestre.

- Travaux de voirie 2015 : le Marché Public concernant les travaux sur les chemins de la Gare, du Pré Tavernier, du Bois et de la Trigale est en cours d'achèvement. Monsieur DE PANNEMAECKER précise que la baisse du coût des matières premières joue en notre faveur et qu'elle va permettre à la Commune d'envisager, par ce gain, d'autres projets.
- Ordures Ménagères : Création de deux îlots Chemin du Pré Tavernier et Chemin de la Butte au Vilain en partenariat avec la CCED.
Extension de l'îlot Chemin du Monument
Dératisation de l'îlot Chemin de Ricqueville
- Fontaine Sainte Honorine : Monsieur de Coignac a donné son accord pour ouvrir l'accès à sa propriété afin de procéder à des travaux de débouchage de la canalisation qui n'alimente plus la fontaine. Un devis est en cours.

Monsieur DE PANNEMAECKER liste les travaux à venir :

- Curage partiel des fossés Chemin de la Montagne et Route Neuve
- Test de buse Chemin du Bois avant la rénovation de la voirie
- Remblai Chemin de Tolleville

c) Entretien des haies par les particuliers

Monsieur DE BROU signale qu'il intervient régulièrement pour des arbres et branches qui tombent sur la chaussée au vu des intempéries répétées. Le Conseil Municipal est conscient des risques qui pourraient conduire à des dégâts importants voir du dommage corporel.

Le Conseil Municipal déplore le manque d'entretien des haies et de l'insécurité que génère ce manquement.

Monsieur Hoyé rappelle que régulièrement il sollicite le Conseil Départemental afin que des correspondances soient adressées aux riverains, afin que ces derniers respectent leurs obligations.

Séance levée à 19h10